Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac S2TMD, veuillez visiter :
bacs2tmd.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SESSION 2025

Toutes Séries

PHILOSOPHIE

Durée de l'épreuve **: 4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.

Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants

Sujet 1

Le développement de la technique nous empêche-t-il de penser ?

Sujet 2

La justice doit-elle être au service des plus faibles ?

Sujet 3

Expliquer le texte suivant :

Une œuvre d'art, dit-on, étant un produit humain, est inférieure aux produits de la nature. Certes, une œuvre d'art n'est pas douée de sentiment, ne déborde pas de vie, est tout à fait superficielle, alors que les produits de la nature sont des produits vivants. Et c'est ainsi que les produits de la nature, étant l'œuvre de Dieu, seraient supérieurs aux œuvres d'art qui sont des produits humains. En ce qui concerne cette opposition, on doit bien reconnaître qu'en tant qu'objet l'œuvre d'art est privée de vie, de vie extérieure, et peut en conséquence être considérée comme une chose morte. Ce qui est vraiment vivant présente une organisation dont le finalisme[1] s'étend jusqu'aux moindres détails, alors que l'œuvre d'art ne présente une apparence de vie qu'à sa surface, et qu'intérieurement, elle n'est que pierre, bois ou toile vulgaires ou, comme dans la poésie, représentations traduites en mots et en discours. Mais, sous son aspect de chose, d'objet, l'œuvre d'art n'est justement pas une œuvre d'art : elle n'est œuvre d'art qu'en tant que spiritualité, qu'en tant qu'elle a reçu le baptême[2] de l'esprit et représente quelque chose qui participe de l'esprit, qui est accordé à l'esprit.
L'œuvre d'art vient donc de l'esprit et existe pour l'esprit, et sa supériorité consiste en ce que si le produit naturel est un produit doué de vie, il est périssable, tandis qu'une œuvre d'art est une œuvre qui dure. La durée présente un intérêt plus grand. Les événements arrivent, mais, aussitôt arrivés, ils s'évanouissent ; l'œuvre d'art leur confère de la durée, les représente dans leur vérité impérissable.

G.W.F. Hegel, *Esthétique*, 1835.

[1] finalisme : ordonnancement qui dispose harmonieusement l'ensemble des parties d'un tout.
[2] baptême : sacrement de l'Église chrétienne, employé ici au sens imagé.

Rédaction de la copie

Le candidat a le choix entre deux manières de rédiger l'explication de texte.
Il peut :
- *soit répondre dans l'ordre, de manière précise et développée, aux questions posées (option n°1);*
- *soit suivre le développement de son choix (option n°2).*

Il indique son option de rédaction (option n°1 ou option n°2) au début de sa copie.

Questions de l'option n°1

A. Éléments d'analyse

1. Pourquoi dit-on qu'un « produit humain » est inférieur aux « produits de la nature » ?

2. Quelles sont les raisons qui peuvent faire penser que l'œuvre d'art est une « chose morte » ?

3. Expliquer pourquoi il ne faut pas envisager l'œuvre d'art « sous son aspect de chose », mais « en tant que spiritualité ». Donner un exemple.

4. D'après ce texte, qu'est-ce qui fait en dernier lieu la « supériorité » de l'œuvre d'art ?

B. Éléments de synthèse

1. Quelle est la question à laquelle l'auteur tente de répondre dans ce texte ?

2. Dégager les différents moments de l'argumentation.

3. En vous appuyant sur les éléments précédents, dégager l'idée principale du texte.

C. Commentaire

1. Que nous apprend la comparaison entre l'art et la nature ?

2. En quel sens l'œuvre d'art est-elle porteuse de vérité ?

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.